

Agria Assurance «Premier Pas»

Fiche d'information du produit d'assurance

Compagnie : Agria Assurance pour animaux

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Agria Assurance Sur Mesure – Agria Assurance Premier Pas est une assurance maladie et accident gratuite d'une durée de 15 jours qui est proposée lors de l'achat/la remise d'un chaton chez/par un éleveur.

Consulter les conditions et la police d'assurance pour connaître tous les détails.



Qu'est-ce qui est inclus dans l'assurance ?

- ✓ L'assurance prend en charge les frais de vétérinaire, de médicaments et de rééducation engagés en cas de maladie ou d'accident survenant dans les 15 jours à compter de la remise du chaton à l'assuré. Après déduction de la franchise de 60 EUR, il est procédé au remboursement de 85 % des frais remboursables à concurrence de 300 EUR.
- ✓ Si le chaton décède à la suite d'une maladie ou d'un accident, ou s'il doit être euthanasié sur le conseil d'un vétérinaire, une indemnisation maximale de 200 EUR est versée en compensation de la perte.

Assurances complémentaires possibles :

- Agria Assurance Sur Mesure
- Agria Assurance complémentaire Médicaments
- Agria Assurance complémentaire Rééducation
- Agria Assurance complémentaire Élevage Soins vétérinaires
- Agria Assurance complémentaire Portée de chatons
- Agria Assurance complémentaire Responsabilité Civile



Qu'est-ce qui n'est pas inclus dans l'assurance ?

- ✗ Déplacements du vétérinaire.
- ✗ Traitements préventifs.
- ✗ Médicaments non prescrits et vendus par le vétérinaire, alimentation vétérinaire, shampoing et autres produits prescrits ou vendus par le vétérinaire.
- ✗ Maladies, blessures ou autres défauts qui ont commencé ou sont apparus avant la date de prise d'effet de la police, indépendamment du moment où les symptômes se manifestent pour la première fois. C'est l'évaluation vétérinaire qui détermine quand la maladie, la blessure ou le défaut est apparu.
- ✗ Soins dentaires.
- ✗ L'assurance ne prend pas en charge les frais non justifiés médicalement.

Consulter les conditions pour connaître tous les détails relatifs aux autres exceptions.

Exclusions liées à certaines races

- ! Pour les chats Persans et Exotics, les frais d'examen, de traitement ou d'opération des narines et voies nasales ne sont pas indemnisés.
- ! Pour les Scottish et Highland, l'examen et le traitement des maladies articulaires ne sont pas indemnisés.



Existe-t-il des limitations à la couverture de l'assurance ?

! L'assurance et ses assurances complémentaires ont une franchise fixe et un taux de remboursement variable. Nous déduisons une franchise fixe par période de franchise. Le taux de remboursement variable est un pourcentage de ce que nous versons sur les coûts indemnisables excédant la franchise fixe.

- ! Une indemnisation est accordée à hauteur de 100 euros pour les coûts liés à l'euthanasie et à la crémation de votre chat si le vétérinaire estime qu'il doit être euthanasié et si la maladie ou la blessure est indemnisable.
- ! L'assurance présuppose que le chaton a entre huit semaines et quatre mois à la remise et que l'assurance a été souscrite.
- ! Les frais d'autopsie ne sont pris en charge que s'ils ont été préalablement approuvés par Agria.



Où s'applique l'assurance ?

L'assurance Agria Assurance « Premier Pas » est valable en France métropolitaine. Elle est également valable jusqu'au renouvellement du contrat, dans les autres pays de l'Union Européenne, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suisse, à partir du jour de départ de France métropolitaine, sauf indication contraire dans les conditions ou la police.



Quelles sont mes obligations ?

Vous êtes tenu de fournir des informations exactes et de répondre à nos questions sur les informations déterminantes pour l'assurance dont nous avons besoin.

Vous êtes tenu de prendre les précautions suivantes pour prévenir ou limiter les blessures chez le chat :

1. Vous devez vous conformer à la loi sur la protection des animaux en France et aux autres législations, ordonnances et dispositions qui visent à prévenir maladies et blessures chez les animaux. Vous devez aussi respecter les décisions et les ordres des vétérinaires ou des autorités.
2. Si l'animal tombe malade ou se blesse ou présente des symptômes de maladie, des signes de léthargie ou une perte de poids, vous devez immédiatement consulter ou appeler un vétérinaire.
3. Vous devez suivre les instructions et les recommandations du vétérinaire concernant le traitement, la convalescence et la rééducation du chat.
4. Vous devez consulter ou appeler le vétérinaire de nouveau si la santé de l'animal ne s'améliore pas avec le traitement en cours, la convalescence et la rééducation.



Quand et comment dois-je payer ?

L'assurance est gratuite.



Quand commence et finit l'assurance ?

L'assurance prend effet au plus tôt à l'achat/la remise du chaton chez/par l'éleveur. Pour prendre effet, l'assurance doit être activée par l'éleveur ou l'acheteur. Elle sera ensuite valable pour une durée de 15 jours.



Comment puis-je résilier mon contrat ?

- L'assurance expire sans résiliation à la fin de la période d'assurance.